

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-733

présenté par

M. Clavet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	7 200 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	7 200 000
SOLDE	-7 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de diminuer les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 7 200 000 euros pour l'action n°1 « Coordination du travail gouvernemental » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

Cet amendement propose de supprimer les crédits de 7,2 million d'euros alloués au Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, remplaçant France Stratégie et le Haut-Commissariat au

Plan, devenu un service davantage destiné à « recaser » qu'à véritablement anticiper les enjeux de demain. Dans un contexte où chaque dépense publique doit être justifiée par son efficacité et son impact, il est difficile de défendre l'existence d'une structure redondante.

Cette suppression de crédits permettra de rationaliser l'action publique, en évitant de financer des structures inutiles et en redirigeant les moyens de l'État vers des priorités plus essentielles et concrètes pour les citoyens.